NSIA FINANCE

COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article **548** de l'Acte uniforme de l'**OHADA** relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, la juridiction Présidentielle du Tribunal de Commerce d'Abidjan a rendu sur requête de la société NSIA BANQUE CI, l'ordonnance **N° 1774/2021 du 16 juin 2021** prorogeant au **30 septembre 2021** le délai pour la tenue de son Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nous vous communiquerons en temps opportun la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale de la société **NSIA Banque CI**.

NSIA FINANCE
Société de Gestion et d'Intermédiation
10, Avenue Joseph ANOMA
Tél: 20 20 06 53
Fax: 20 33 98 03
01 BP 1274 ABIDJAN 01

Fait à Abidjan, le 29 juin 2021

La Direction Générale de NSIA Finance